

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horizon
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-766833

19471

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3249 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BENNANI MOSTAFA
 Date de naissance : 24-09-1957
 Adresse : 30ve HAFIS IBRAHIM AP3 CASABLANCA
 Tél. : 0661186986 Total des frais engagés : 1325DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ALAMI Mohamed
 Professeur en Cardiologie
 264 Bd Ghandi - Casablanca
 Tél. : 05 22 39 01 12 / 05 22 39 01 15 70 06
 Cachet du médecin :
 Date de consultation : 16/02/2024
 Nom et prénom du malade : BENNANI MOSTAFA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca Signature de l'adhérent(e) : Le : 19/02/2024

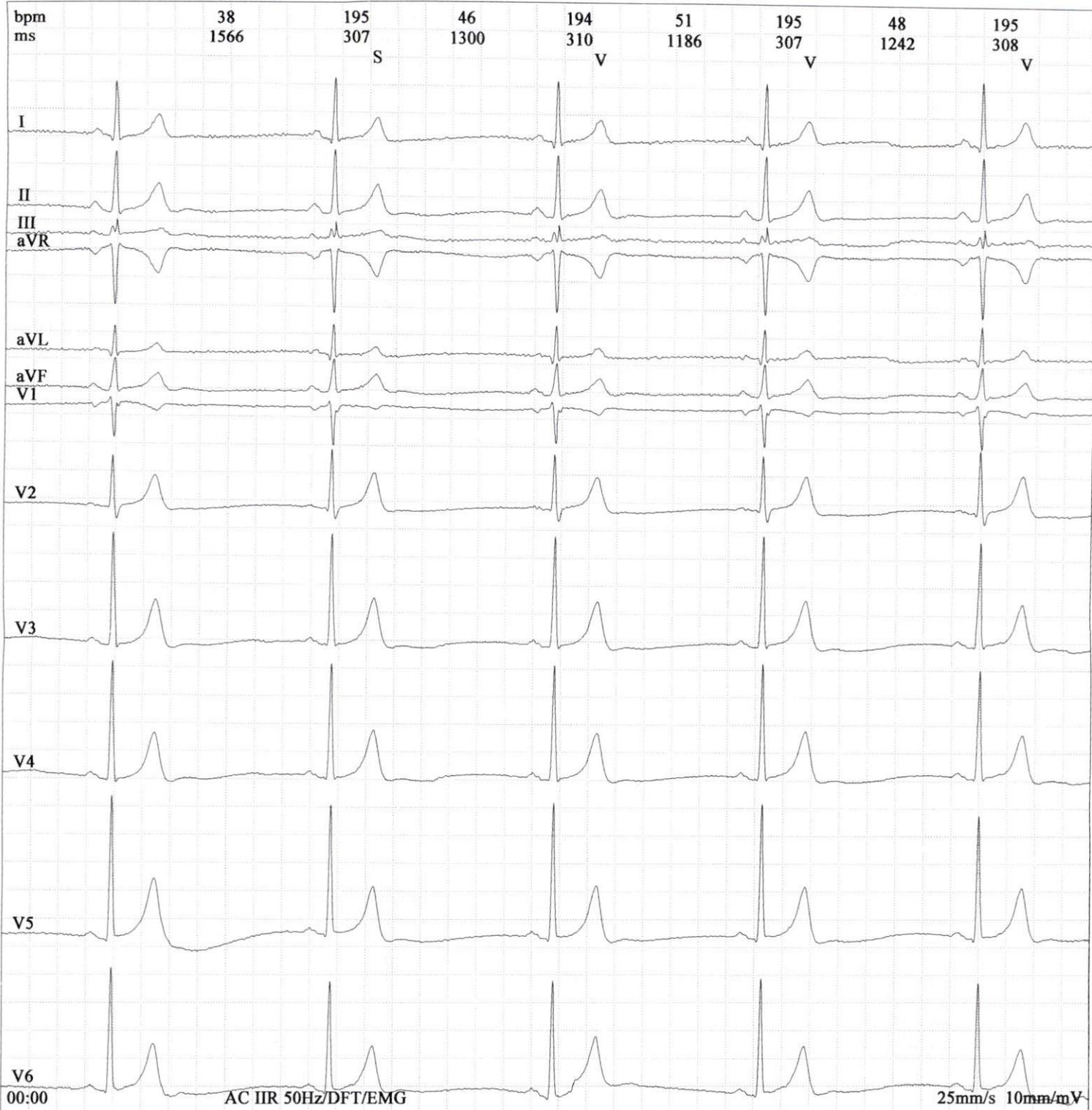
Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Pr ALAMI M (s2)

ECG

Nom : BENNANI MOSS Ex : Male Age : 67
 SN : 0022484 Case No. : Lit No. :

Clinique N : Section :
 Date : 16/02/2024



Frequency:	1000Hz	PR Interval:	137 ms
Sample Time:	13s	QT Interval:	463 ms
HR:	75bpm	QTc Interval:	518 ms
P Interval:	85ms	P Axis:	49.10°b
QRS Interval:	91 ms	QRS Axis:	43.70°b
T Interval:	228 ms	T Axis:	46.30°b

Prompt:

Dr. ALAMI Mohamed
 Professeur en Cardiologie
 264 Bd Ghandi - Casablanca
 Tél : 05 22 39 01 12 / 05 61 15 70 06

Signature Medecin :

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

16/02/2024

BENNANI MOSTAFA

967100 x 1
151160 x 5

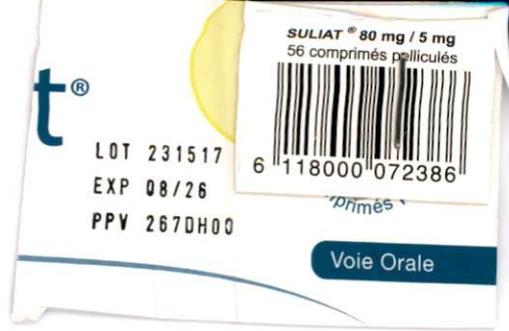
SULIAT 80/5

1cp /J



3mb

Dr. ALAMI Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi - Casablanca
Tél : 05 22 39 01 12 / 05 61 15 78 06



Ti: 2025,00

Pharmacie Dr. ALAMI Mohamed
264 Bd Ghandi - Casablanca
Tél : 05 22 39 01 12 / 05 61 15 78 06